

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 05 juin 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE 05 juin à 18.30 heures, le CCAS de Boulieu-Lès-Annonay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Président, après convocation régulièrement faite le 30 mai 2023.

Présents :

Damien BAYLE, Christelle ETIENNE, Mikaël DUBICKI, Viviane LASCOMBE, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Patrick SAVIDES

Absents excusés :

Bedra BELLAHCENE

René BERNE

Christophe REY (pouvoir à Martine ROUMEZY)

Nadège ROCHE (pouvoir à Christelle ETIENNE)

Guy VITOUX

Secrétaire de séance : Mme Martine ROUMEZY

La condition de quorum étant remplie, le Conseil d'Administration peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2023

- 1- Autorisation de céder les parcelles AH 137-138-140 et 141 à la Commune à l'euro symbolique pour la création d'un pôle santé
- 2- Demande d'aide exceptionnelle
- 3- Questions diverses

Arrêt du procès-verbal du CCAS du 13/03/2023

Le CCAS, après consultation des membres, arrête à **l'unanimité**, le PV du 13 mars 2023

- 1- **Autorisation de céder les parcelles AH 137-138-140 et 141 à la Commune (Délibération 2023-07)**

Vu la demande d'avis au service des domaines,

Considérant le projet de construction d'un pôle santé destiné à regrouper plusieurs professionnels de la santé à proximité du centre bourg de Boulieu-Lès-Annonay, avec locaux loués à usage professionnels uniquement ou revendus certains professionnels souhaitant acquérir leurs locaux, avec usage purement médical ou para-médical ;

Considérant que le CCAS possède quatre parcelles idéalement localisées, acquises ces dernières années des conjoints BELLEVEGUE pour la parcelle AH 138, des conjoints BONNARD pour la parcelle AH 140 et des conjoints AUGUSTIN pour la parcelle AH 1414, le tout pour une valeur de 5036.50 € ou échangées des conjoints MONTELMARD pour la parcelle AH 137 pour une superficie totale de 516 m² ;

Considérant que ces parcelles ne sont pas affectées à un projet spécifique du CCAS ni grevées d'une clause d'utilisation ;

Considérant que le projet de construction d'un pôle santé constitue un projet d'intérêt général;

Considérant que le CCAS ne dispose pas des moyens financiers et humains pour assumer le suivi d'un tel projet de pôle santé, que ce soit durant la construction ou pour sa gestion ultérieure;

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration de céder ces quatre parcelles à la Commune de Boulieu-Lès-Annonay pour un euro symbolique à la condition expresse d'y implanter le projet de pôle santé permettant aux bonloculiens d'accéder plus facilement aux soins tout en pérennisant la vitalité du centre-bourg.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré **à l'unanimité, M. le Président n'ayant pas pris part au vote**, AUTORISE la cession des parcelles AH 137, AH 138, AH 140 et AH 141, d'une superficie totale de 516 m² à l'euro symbolique à la Commune de Boulieu-Lès-Annonay aux fins d'y installer un pôle santé composé de locaux médicaux ou paramédicaux destinés à la location ou la vente.

2- Demande d'aide exceptionnelle (Délibération 2023-08)

Madame Christelle ETIENNE propose une aide exceptionnelle à Monsieur X pour une prise en charge d'une partie de sa formation BAFA.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Monsieur X de 200€ pour une prise en charge d'une partie de sa formation BAFA.

3- Questions diverses

Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50

Le Président, Damien BAYLE

La secrétaire, Martine ROUMEZY